



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 mai 2019
19 heures 00

RS/MG

N° 002425

Projets nouveaux -
Achat véhicule GNV -
Demande de
subvention auprès de
l'État dans le cadre du
contrat de ruralité.

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 14 mai 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

La ville d'Apt a pris connaissance de certains objectifs nationaux à atteindre et visés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- Réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- Part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) dispose désormais d'une station publique intercommunale à usage privé fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). La station est implantée à Apt au Parc d'Activités économiques de Perréal, labellisé ECOPARC par le Conseil Départemental et engagé dans la labellisation PARC + en Provence Alpes Côte d'Azur. Il a été inauguré le 4 décembre 2018.

Le SIRTOM de la région d'Apt et la ville d'Apt ont signé avec l'intercommunalité une convention d'utilisation de la station. GRDF, concessionnaire local de la distribution du gaz naturel et conseiller référent de la transition énergétique, a orienté les réflexions de la CCPAL sur la mobilité propre vers le GNV.

Coût du projet : 228 000 € HT dont 80 % subventionnés par l'État par le programme TEPCV, par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, la Région Sud et l'ADEME.

En 2018, la commune d'Apt a acheté des véhicules fonctionnant au GNV et elle a signé une convention d'utilisation avec la CCPAL pour l'utilisation de la station.

Pour 2019, la commune d'Apt souhaite s'investir de deux nouveaux véhicules :

- Un véhicule utilitaire type FIAT DOBLO vitré,
- Un véhicule type camionnette pour le service des espaces verts.

Résultats attendus :

Ces véhicules permettront ainsi :

- Une réduction de 50 % des émissions de monoxydes de carbone et d'oxyde d'azote ;
- Une diminution des émissions de CO2 de 12 % pour le diesel et de 274 % pour l'essence de production jusqu'au pot d'échappement ;
- Une diminution de 95 % des émissions des particules fines ;
- Pas de suie et absence de benzène ;
- Une réduction de bruit pouvant aller jusqu'à 75 %, sans odeur ni pollution de sol des eaux.

Le Conseil sollicite l'Etat dans le cadre du dispositif Contrat de ruralité à hauteur de 18 650,72 € sur une base finançable de 46 626,80 € HT.

DÉPENSES		RECETTES		
Achat véhicule type DOBLO équipé	16 760,00 €	ÉTAT (contrat de ruralité)	18 650,72 €	40 %
Achat véhicule type Camionnette	29 866,80 €			
		Ville d'Apt	27 976,08 €	60 %
Total HT	46 626,80 €		46 626,80 €	
Total TTC	55 952,16 €		55 952,16 €	

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Sollicite une subvention à hauteur de 18 650,72 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de ruralité pour le projet d'achat de véhicule GNV.

Approuve le plan de financements du projet présenté ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI